

## **Appel à projets «Eau et Solidarités Internationales » 13 projets sélectionnés pour l'accès à l'eau potable et l'assainissement**

Les six agences de l'eau françaises ont lancé en janvier 2021, de façon inédite, un appel à projets commun, concernant l'accès durable à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène pour des populations défavorisées de pays en cours de développement.

Cet appel à projets visait à soutenir des programmes d'actions portés par des collectivités ou des associations de solidarités internationales sur des territoires où les agences entretiennent des partenariats institutionnels pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

### **L'eau au cœur du développement**

En 2010, les Nations Unies ont reconnu « le droit à l'eau potable et à l'assainissement » comme un droit fondamental essentiel à l'exercice de tous les droits humains.

Actuellement, plus de 2 milliards de personnes dans le monde n'ont pas accès à un approvisionnement fiable en eau potable et 4,5 milliards sont dépourvus d'un assainissement efficace et durable.

Sur ce constat, le 6<sup>ème</sup> Objectif du Développement Durable de l'Agenda 2030 adopté par l'ONU entend, à horizon 2030, « garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ».

Un défi majeur pour la communauté internationale qui se prépare, sur cette même période, à ce que la population mondiale se confronte à un déficit de 40% des ressources en eau douce...

### **Un dispositif inédit au service de la réduction des inégalités d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le monde**

Cet appel à projets visait pour la première fois à mutualiser les ressources financières des 6 agences de l'eau : Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée-Corse et Seine-Normandie, avec comme objectif de faire émerger des projets de solidarité sur certains territoires de coopérations institutionnelles.

L'enveloppe totale mutualisée disponible atteignant 2 millions d'euros.

Cette enveloppe s'ajoutant aux aides mobilisées par les agences dans le cadre de la loi Oudin Santini et de leur politique de coopération internationale que cette loi leur permet de porter sur les enjeux de l'eau et de l'assainissement.

En 2021, les agences de l'eau ont ainsi mobilisé **18,2 millions d'euros d'aide Publique au développement au bénéfice de la solidarité internationale.**

**13 projets lauréats bénéficient d'un soutien financier des agences de l'eau.**

Ils se déploient sur les bassins de l'Ouémé (Bénin), du Mono (Togo), du Nil (RDC), du Stung Sen (Cambodge), du Bandama (Côte d'Ivoire), du Fleuve Sénégal (Mauritanie et Sénégal), du Mouhoun et du Nakanbé (Burkina Faso), du Nam Sa (Laos), de la Sanaga (Cameroun), du lac Itasy (Madagascar) et dans la région des Niayes (Sénégal).

Sur ces 13 projets, 5 ont sollicité la participation financière d'une collectivité territoriale de France Métropolitaine et 1 sera directement mis en œuvre dans le cadre d'une coopération décentralisée. Au total, la participation financière des collectivités territoriales représente 420 000€, soit un apport supplémentaire de 20% à l'enveloppe financière allouée par les agences.

Cet appel à projets apporte de la visibilité sur le savoir-faire et la stratégie internationale des agences de l'eau dans le domaine de l'aide publique au développement pour l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Répondant à son objectif initial, il a fait émerger des actions de solidarité dans plus de 10 bassins hydrographiques où les agences accompagnent la mise en place d'une Gestion Intégrée des Ressources et Eau (GIRE).



#### Carte des zones de coopérations institutionnelles bénéficiaire d'un projet GIRE :



#### Contact presse :

Catherine Belaval, [catherine.belaval@eau-adour-garonne.fr](mailto:catherine.belaval@eau-adour-garonne.fr), 06 08 73 64 03.